



Valor'Aisne

INFOS

La lettre d'information du Syndicat Département de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne

edito



Concertation. Voici notre maître-mot. Prendre les avis des uns et des autres pour déboucher sur un projet commun dans lequel tout le monde se retrouve et qui va dans le sens de l'intérêt général. C'est avec cette définition en tête que Valor'Aisne s'engage dans un nouveau projet. Trouver et mettre en place la meilleure solution de traitement et de valorisation pour les déchets ultimes du nord du département, voilà qui va nous prendre quelques années. La gestion des déchets est l'affaire de tous, c'est pourquoi tous les avis sont nécessaires sur ce sujet. Mais nous ne délaisserons pas nos autres activités pour autant. Nous

sommes en effet dans une réflexion globale qui implique une complémentarité entre toutes nos actions. Ainsi en 2011, le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins sera opérationnel. L'étude d'optimisation, dont le but est d'améliorer la gestion des déchets ménagers, entrera dans sa nouvelle phase : définir des pistes d'optimisation à partir de l'état des lieux de chaque collectivité adhérente.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous l'année prochaine. Joyeuses Fêtes à tous !

Thierry LEFÈVRE

Président de Valor'Aisne

sommaire

- Transport et transfert des déchets - p.2
- Lancement de la concertation dans le nord - p.3
- Bientôt un nouveau Stop Pub - p.3
- Grenelle 2 : les grandes lignes - p.4

Actualités

Première étape franchie pour l'étude d'optimisation

Lancée en septembre 2009, cette étude a pour but d'optimiser la gestion des déchets ménagers du département. Cette démarche a pris la forme d'un partenariat entre Valor'Aisne (assisté par le cabinet Austral) et 20 collectivités. Aujourd'hui, l'état des lieux est terminé. Prochaine étape en décembre 2011 : se servir des données recueillies pour identifier des leviers d'optimisation.

Les collectivités adhérentes au 1^{er} Janvier 2010

Conseil Général de l'Aisne, CC du canton de Saint-Simon, CC du Val de l'Aisne, CC de la région de Château-Thierry, SIRTOM du Laonnois, CC de l'Ourcq et du Clignon, CC de la Thiérache du Centre, CC du Val de l'Ailette, CC du Vermandois, CC du Pays de la Vallée de l'Aisne, CC du canton d'Oulchy Le Château et ses environs, CC du Tardenois, CA du Soissonnais, CC de la région de Guise, CC de Villers-Cotterets-Forêt de Retz, CC de la Vallée de l'Oise, CC du Pays de la Serre, CA de Saint-Quentin, CC du Pays des Trois Rivières, CC de Chauny-Tergnier, CC des Villes d'Oyse, CC du Canton de Condé-en-Brie, CC de la Thiérache d'Aumale.

*CC : Communauté de Communes, CA : Communauté d'Agglomération

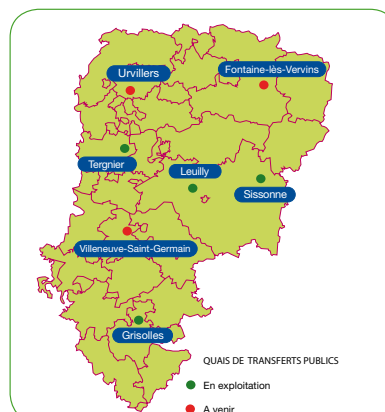
TRANSPORT ET TRANSFERT DES DÉCHETS

Le transport des déchets : des enjeux écologiques et économiques

L'acheminement des déchets vers les centres de traitement ou vers les lieux de valorisation a un coût. Dans sa démarche d'optimisation du traitement des déchets, Valor'Aisne doit prendre compte cette donnée importante. En effet, les dépenses pour le transport s'élèvent à 1,9 millions d'euros (HT) rien qu'en 2010 pour le syndicat.

Les déchets circulent. Ils circulent même beaucoup. Du point de collecte au centre de transfert, du centre de transfert au centre de tri, du centre de tri au lieu de traitement pour recyclage. Ainsi, du plastique collecté à Laon finira sa course en Côte d'Or avant sa seconde vie d'objet recyclé. Bien sûr, l'intégralité de cette chaîne n'est pas du ressort de Valor'Aisne. Le syndicat gère particulièrement des équipements de transfert. Etape intermédiaire entre la collecte et le traitement, le quai de transfert permet de réduire les coûts d'acheminement mais également les impacts environnementaux. Selon l'Observatoire Régional des Transports de Picardie, la collecte et le transport des déchets sont responsables de 1,2% des émissions de gaz à effet de serre (dont 83% imputable directement à la collecte en porte-à-porte). L'Ademe estime qu'une benne de collecte de 19 tonnes dégage 200kg de CO2 sur 100 km (chiffres 1998).

Réduire les impacts du transport



Une bonne répartition des quais de transfert permet de réduire coûts économiques et écologiques. Le département bénéficie d'un bon maillage départemental appelé à se développer (voir carte). En 2009, 57% des déchets traités par Valor'Aisne sont transférés, on estime qu'ils seront 75% d'ici quelques années. Le transfert réduit les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le nombre de camions sur les routes, ce qui a également un impact sur la sécurité routière. Financièrement, il permet des économies sur les coûts de collecte, donc pour l'utilisateur. En effet, point de collecte et lieu de traitement deviennent indépendants, une plus grande concurrence entre les opérateurs va tirer les prix vers le bas. Mais si le transport routier est encore largement utilisé, il ne faut pas oublier que d'autres solutions sont possibles selon la situation comme le fret ferroviaire ou le transport fluvial, encore plus écologiques

Le centre de transfert prend forme

Les travaux avancent près de Fontaine-lès-Vervins. Ils ont débuté au mois de juillet et devraient se terminer au cours du premier semestre 2011. Au mois de novembre, la chaîne Aisne TV, disponible sur Internet, est venue sur place constater l'avancée des travaux.



Malgré les aléas de la météo, le chantier avance bien. Après la phase de terrassement, les fondations du quai de transfert ont été posées. Avant l'hiver, on peut déjà deviner la future configuration

du site : ici le quai, là les bassins d'eaux pluviales, là encore la voirie. A noter que Valor'Aisne a mis l'accent sur la propreté du chantier. Pas de tas de gravats intempestifs, déchets en tous genres triés... Avec les différentes entreprises œuvrant sur le site, il a paru indispensable d'être « éco-responsable » pendant toute la durée des travaux.

Dans l'œil de la caméra

Sur www.aisne.tv, vous pouvez retrouver le reportage effectué au mois de novembre. Avec les interventions de Jean-Paul Renaux et Jean Walkowiak, vice-présidents de Valor'Aisne, les Internauts peuvent tout apprendre sur ce nouvel équipement. Un second tournage a été envisagé au printemps pour montrer en images l'avancée des travaux. L'information reste également en continue avec la distribution du bulletin aux communes riveraines du site. Un deuxième numéro sera bientôt distribué.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION DANS LE NORD

Une grande concertation pour les déchets résiduels du nord

La démarche pour la recherche d'une solution de traitement et de valorisation des déchets résiduels du nord de l'Aisne a été votée par le Comité Syndical du 22 octobre 2010. Elle s'appuie sur une notion clé : la concertation et engage le Syndicat pour plusieurs années.

Un équipement de traitement et de valorisation des déchets résiduels sera nécessaire dans une dizaine d'années pour le nord du département. Partant de ce constat et des délais qui prévalent pour ce type de projet, Valor'Aisne se penche dès à présent sur ce sujet. Afin de trouver la solution la meilleure possible, bien avant de réfléchir à l'emplacement, le Syndicat a choisi de réunir tous les acteurs autour de la table pour en discuter. C'est là tout l'enjeu de cette concertation : écouter les avis, les questions, les remarques des uns et des autres pour se diriger vers la meilleure solution.

A chaque instance son rôle

Organisée avec le cabinet Parmenion, cette démarche de concertation s'articule autour de plusieurs « organismes » : un comité de pilotage et un comité technique préparant les dossiers, le Comité Syndical qui prendra les décisions et une COCETD : Commission de Concertation et d'Etudes sur le Traitement des Déchets. Composée d'associations des services de l'Etat, de l'ADEME, d'élus... elle s'est réunie pour la première fois le 3 décembre dernier. Plusieurs autres rendez-vous auront lieu tout au long de l'année 2011. Cette démarche est supervisée par José Thomas, nommé garant de la concertation. Il a notamment été Président des Tribunaux Administratifs de Cergy-Pontoise et Besançon.

Valor'Aisne souhaite que ce projet soit le plus rassembleur possible, car nous sommes tous concernés par la gestion des déchets ménagers que nous produisons chaque jour.



La démarche a été adoptée lors du Comité Syndical du 22 Octobre dernier

BIENTÔT UN NOUVEAU STOP PUB !

Au mois d'octobre, Valor'Aisne lançait un concours de dessin auprès des élèves de CM1 et CM2 du département. Ils avaient 1 mois pour créer le nouvel autocollant Stop Pub qui permet de ne plus recevoir de publicités intempestives dans sa boîte aux lettres. Environ 250 dessins nous sont parvenus.

Si vous ne supportez plus les publicités dans votre boîte aux lettres, le Stop Pub est fait pour vous. Cet adhésif signale que vous n'acceptez plus les prospectus. C'est également un geste écologique visant à réduire la production de déchets. Valor'Aisne a lancé du 11 octobre au 19 novembre 2010 un concours pour les classes de CM1 et CM2 du département. Feutre, collage, peinture... tout était permis tant que le dessin répondait au thème du concours. L'Inspection Académique de l'Aisne s'est chargé de proposer cet événement aux établissements scolaires. Ce sont en tout 10 écoles qui ont participé, soit 250 dessins à juger : couleurs, noir et blanc, minimalistes ou très détaillés, il y en a pour tous les goûts !

Les résultats bientôt proclamés

La Commission Communication de Valor'Aisne, réunie en jury, désignera un gagnant et ses dauphins. Les trois lauréats vont remporter des lots individuels mais leur classe sera également récompensée. La remise des prix se fera dans l'école même, accompagnée d'une animation sur le tri des déchets en partenariat avec l'intercommunalité concernée. Le but de cette opération : sensibiliser les plus jeunes à la nécessaire bonne gestion des déchets à la maison. Réduire ses déchets et les trier correctement doivent devenir des gestes naturels pour les jeunes générations. Avec ce concours, on a pu voir qu'elles avaient des choses à dire sur le sujet !



SEMAINES RÉGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT : UN PROJET PARTAGÉ

« **Consommer, trier, jeter, les bons gestes !** » tel était le nom de l'événement préparé par Valor'Aisne cette année. Les 3 rendez-vous proposés au mois d'octobre pour tout comprendre sur la réduction et le tri des déchets ménagers sont le fruit d'un travail avec les collectivités.

Pendant ces après-midi il a été question de consommation, de réduction des déchets, de tri et de compostage. A Condé-en-Brie, Chauny puis Guise, les visiteurs pouvaient bénéficier d'une exposition sur la réduction et le tri des déchets, des conseils d'un guide composteur et de la projection du film court « Vos poubelles au régime ! » (disponible sur www.terre.tv). Pour l'occasion, Valor'Aisne a fait fabriquer une exposition en 5 panneaux représentant chacun une pièce de la maison avec des conseils pour y réduire sa production de déchets et les bons gestes du tri. EcoEmballages a également participé en fournissant une exposition faisant la guerre aux idées reçues sur les déchets. La star de ces journées a été sans conteste le guide composteur venu dispenser ses conseils. Le film a, quant à lui, permis de susciter des interrogations et lancer des débats. Valor'Aisne tient à remercier les Communautés de Communes du Canton de Condé-en-Brie, de Chauny-Tergnier et de la Région de Guise pour leur implication dans ce projet.



Les panneaux d'exposition créés par Valor'Aisne sont disponibles sur demande toute l'année pour vos animations scolaires, forums, salons... Colorée et pédagogique, elle s'adresse surtout à un jeune public. Vous pouvez emprunter cette exposition sur la réduction et le tri des déchets en appelant le 03 23 23 78 20.

Bientôt, un nouveau site Internet !

En 5 ans d'existence, le site Internet de Valor'Aisne aura bien rempli son rôle. Mais il est temps de changer pour rattraper notre retard technologique, se mettre aux normes, et offrir un site plus pratique, plus riche et conforme à notre nouvelle image ! Le nouveau site sera prêt début 2011.

La Chambre Régionale des Comptes de Picardie rend son avis

Présenté au Comité Syndical du 22 octobre dernier aux délégués, ce rapport est une synthèse des observations de la Chambre sur la gestion du Syndicat. Un rapport qui se veut positif puisqu'il en ressort que « le coût de traitement à l'habitant de Valor'Aisne est inférieur à la moyenne régionale » et que « le prix de l'enfouissement à Valor'Aisne (52,8€/HT/tonne et hors TGAP) était inférieur à la moyenne nationale 2005 ». Il est également mentionné qu'« en conclusion, la situation financière n'appelle pas de remarque particulière. »

GRENELLE 2 : QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS ?

Votée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national sur l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » comprend plusieurs dispositions sur les déchets. Entre objectifs chiffrés et notes d'intention, extraits de la nouvelle réglementation.

Pour faire évoluer la gestion des déchets, le gouvernement a fixé plusieurs objectifs. On note ainsi une diminution de la production de déchets ménagers de 7% d'ici 2015, accompagnée d'une réduction de 15% de déchets résiduels. Concernant les DASRI, (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), les pharmacies et laboratoires de biologie médicale seront tenus de les collecter « en l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique ». Les gros producteurs de déchets organiques devront mettre en place un tri à la source et favoriser leur valorisation. Enfin, deux mesures à retrouver dans les supermarchés : des points de collecte de déchets d'emballages à la sortie des caisses et une signalétique commune sur les produits faisant l'objet du tri sélectif.

Et les collectivités territoriales ?

En matière de collecte sélective, la loi permet dorénavant et pendant cinq ans, aux collectivités territoriales d'expérimenter la mise en place d'une TEOM comprenant une part incitative calculée en fonction du volume ou du poids des déchets. Le mode de calcul n'est pas défini pour le moment et suscite beaucoup d'interrogations. Enfin, il est stipulé qu'au 1^{er} janvier 2011 au plus tard, un dispositif harmonisé de consignes de tri devra être mis en place pour être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2015 au plus tard. C'est là, sans doute, une nouvelle étape majeure qui se profile dans l'Histoire de la gestion des déchets ménagers en France.